



Assistance technique départementale aux communes et à leurs groupements

dans les domaines de l'assainissement,
de l'eau potable et des milieux aquatiques

BAREME DE PARTICIPATION FINANCIERE DES BENEFICIAIRES au titre de l'année 2019

<u>DOMAINE</u>	<u>TARIF APPLICABLE</u>
ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	0,40 € HT par habitant*
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	0,20 € HT par habitant*
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF :	0,48 € HT par habitant*
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE :	0,15 € HT par habitant*
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES	0,15 € HT par habitant*

* habitant DGF

Toutes les sommes seront recouvrées.
TVA applicable au taux de 10 %.